

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00408

Numéro SIREN : 814 705 091

Nom ou dénomination : A & T' MISSIONS

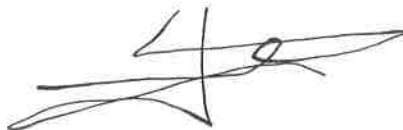
Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt 3082

SAS A & T MISSION
425 chemin des Vignes
04180 VILLENEUVE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Désignation de l'entreprise : SAS A & T MISSION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 425 chemin des Vignes			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 1 4 7 0 5 0 9 1 0 0 0 1 9			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122020					
			N-1 31122019					
			Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 644	321	1 323	577
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 439	8 292	4 147	1 179
		Immobilisations en cours	AV	AW	161 600		161 600	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
TOTAL (II)			BJ	BK	175 684	8 613	167 070	1 757
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	235 081		235 081	183 731
		Autres créances (3)	BZ	CA	41 301		41 301	5 336
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	298 668		298 668	271 214	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 312		1 312	373	
	TOTAL (III)	CJ	CK	576 362		576 362	460 654	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	752 046	8 613	743 433	462 410	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS A & T MISSION		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 000)	DA	3 000	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	300	300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EI)	DG	202 571	133 000	
	Report à nouveau	DH	1 660	1 660	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	173 515	99 571	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	381 046	237 531
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	161 600		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		2 003	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 916	430	
	Dettes fiscales et sociales	DY	190 870	205 741	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		16 706	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	362 387	224 879	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	743 433	462 410	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	362 387	224 879	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A & T' MISSIONS

Société par actions simplifiée (à associé unique)
au capital de 3 000 euros
Siège social : 425 chemin des Vignes
04180 VILENEUVE
814 705 091 RCS MANOSQUE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 173 515 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	173 515 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 660 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	175 175 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 60,00 euros par action	
Le solde	145 175 euros

Pour un montant de 143 515 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 346 086 euros et pour un montant de 1 660 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 660 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juillet 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
30 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
55 000,00 euros, soit 110,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
30 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président
Assane THIAM

